

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2009

INTERVENTION DE REMI MUZEAU

Le projet de loi « grand Paris » que le secrétaire d'état chargé du développement de la région Capitale Christian Blanc doit présenter en conseil des Ministres le 7 octobre suscite de vives réactions chez certains élus d'Ile de France tous bords confondus.

Et pourtant ce projet a été accueilli avec beaucoup de bienveillance et avec des convergences possibles au-delà des clivages politiques.

Il faut rappeler que le président de la République Nicolas Sarkozy a relancé l'idée du « Grand Paris » en prenant pour argument l'incapacité de la Mairie de Paris et du Conseil Régional d'Ile de France à mettre en œuvre la structure au cours du mandat actuel.

Cependant à ce jour 2 inconvénients majeurs sont à relever :

Les financements

La main mise des technocrates qui n'hésitent pas à remodeler et même à transformer les choix des élus locaux.

Par exemple : en matière de transport.

Pourquoi créer une structure administrative supplémentaire dirigée par des technocrates , sans contrepoids des élus et de la population pour ensuite remettre cette structure à la charge du STIF qui devra assurer le financement alors qu'il ne participe que partiellement aux projets

En ce qui nous concerne et pour que les projets aboutissent, il est urgent de mettre en place une communauté d'agglomération des villes situées dans un périmètre où les aménagements en matière de transports, de sécurité, de logements et d'emploi trouverons des solutions communes.

Si une telle structure avait existée nous n'aurions pas eu à déplorer la décision arbitraire par la ville de Levallois du changement de sens de circulation d'un axe routier important et surtout limitrophe avec la ville de Clichy avec les conséquences désastreuses sur la fluidité de la circulation et de surcroît un gâchis financier à la charge des habitants des 2 villes.

Dans le sud du département les communes l'on bien compris en effet au 1^{er} janvier 2010 ce sont les deux communautés d'agglomération, Val de Seine et Arc en Seine qui fusionnerons soit 7 communes qui vont partager des équipements et des projets .

Paris Métropole a adopté le 9 septembre une déclaration commune demandant à ce que soit respecté le principe de copilotage et de codécision avec les élus locaux et réclamant la priorité aux transports favorisant l'essor des territoires franciliens délaissés. Y sont notamment listés la désaturation de la ligne 13 et du RER, la prolongation de plusieurs et la création du métro périphérique.

Monsieur le Maire nous partageons l'esprit de cette déclaration de Paris Métropole qui se veut consensuel et surtout qui doit faire prendre conscience au gouvernement de reprendre le dialogue et de laisser la place aux travaux et aux décisions des élus locaux.

Pour conclure ce qui nous préoccupe nous à Clichy, c'est bien sur la modernisation de la ligne 13, le prolongement de la ligne 14 avec une station sur Clichy, l'aménagement du secteur Batignole –Porte de Clichy et les conséquences en matière de circulation sur notre ville